

FORMULAIRE DE DEMANDE

« BON CADEAU 2019 »

PÉRIODE DE DÉPÔT DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 2019

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, remet des bons cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année aux seniors et aux personnes handicapées, **sous conditions**, à utiliser selon leur souhait chez les commerçants de la ville partenaires de cette opération. Pour en bénéficier, il faut :

- Résider à Sucy-en-Brie,
- Être âgé de 65 ans ou plus et être non imposable, c'est-à-dire avoir un impôt sur le revenu net avant correction strictement inférieur à 62 €,
- ou être en situation de handicap, sans condition d'âge, et bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Dossier à déposer sous enveloppe avec la mention "Opération bons cadeaux 2019" jusqu'au 2 décembre 2019 :

- A l'accueil de l'hôtel de ville
- ou à envoyer au **2 avenue Georges Pompidou 94370 SUCY EN BRIE**
- ou à envoyer par courriel : ccas@ville-sucy.fr

DEMANDEUR : (ECRIRE EN MAJUSCULE) Monsieur Madame

Nom :Prénom :

Date de naissance (indispensable) : / /

Adresse :

Tél. Fixe Tél. Portable :

Adresse Mail :

CONJOINT : (ECRIRE EN MAJUSCULE) Monsieur Madame

Nom :Prénom :

Date de naissance (indispensable) : / /

Adresse :

Tél. Fixe Tél. Portable :

Adresse Mail :

Avez-vous déjà bénéficié des « bons cadeaux offerts par le CCAS ? Oui Non

Valeur du bon cadeau 2019 : 20,50 € revalorisé selon la délibération du Conseil d'Administration du CCAS le 17 octobre 2019, à utiliser jusqu'au **15 janvier 2020.**

- 2 bons pour une personne seule non imposable
- 2 bons pour une personne seule en situation de handicap bénéficiaire de l'AAH
- 3 bons pour un couple non imposable
- 3 bons pour un couple en situation de handicap bénéficiaire chacun de l'AAH

Pièces à fournir :

Copies des pièces justificatives à fournir pour toute demande de bon cadeau (aucune photocopie ne sera effectuée) ; tout dossier parvenu après le **2 décembre 2019** ou incomplet ne sera pas traité.

- Avis de non-imposition 2019 sur les revenus 2018, recto/verso
- Notification MDPH pour l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou attestation de paiement de moins de 3 mois de la CAF du Val de Marne mentionnant le paiement de cette allocation
- Copie de la carte d'identité du ou des demandeurs
- Justificatifs de domicile :
 - Locataires : quittance de loyer de moins de 3 mois
 - Propriétaires : taxe foncière 2018
 - Hébergés : attestation d'hébergement + quittance de loyer de moins de 3 mois ou taxe foncière 2018 de l'hébergeant.

Je soussigné(e).....

Certifie l'exactitude des renseignements transmis et atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document.

J'autorise la ville de Sucy-en-Brie à utiliser mes coordonnées personnelles* (état civil, téléphone portable, adresse postale, adresse mail) pour recevoir diverses informations et communications liées à la vie municipale.

** les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) de la ville de Sucy-en-Brie et ne peuvent être communiquées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la ville de Sucy-en-Brie, ccas@ville-sucy.fr.*

FAIT A SUCY-EN-BRIE LE : / / SIGNATURE :



Le « Bon cadeau » 2019, offert par le CCAS sera envoyé par courrier aux bénéficiaires à partir du 10 décembre 2019.